

2023 Formulaire du demande

ÉTAPE 1 – COORDONNÉES

Nom de l'entreprise :

Numéro d'inscription d'exploitation agricole (NIEA) :

Nom du contact :

Adresse courriel :

N° de téléphone :

ÉTAPE 2 – RENSEIGNEMENTS SUR L'EMPLACEMENT DU PROJET

Lot :

Concession :

Canton :

Comté ou district :

Office de protection de la nature :

Numéro d'identification de l'exploitation (NIE)* :

O	N								
---	---	--	--	--	--	--	--	--	--

*Consultez le site www.ontariopid.com, ou appelez au 1 888 247-4999 pour des renseignements sur la façon de se procurer un NIE.

ÉTAPE 3 – DESCRIPTION DU PROJET

Comment la terre est-elle utilisée actuellement?			
Décrivez le système que vous souhaitez mettre en place.			
Quelle sorte de clôture poserez-vous (p. ex., fil métallique maillé, électrique à 4 fils, etc.)?		Quelle longueur de clôture intérieure sera posée (en mètres)?	

Combien d'enclos seront en rotation dans le système?		Quelle durée de pâturage prévoyez-vous pour les enclos (en moyenne)?	
Quelle est la superficie totale du terrain qui sera pâturé en rotation (en acres)?		Quelle superficie du pré (le cas échéant) sera pâturé seulement après le 15 juillet?	
Combien d'animaux seront pâturés en rotation chaque année grâce au projet?		Quelle durée de repos prévoyez-vous pour les enclos?	
Si votre projet comprend des nouveaux systèmes d'abreuvement :			
Quel est votre système d'abreuvement actuellement?		Quel est le système d'abreuvement proposé?	
Quelle source d'eau allez-vous utiliser?		Combien d'animaux dépendront du nouveau système d'abreuvement?	

- Le Certificat d'achèvement du plan agroenvironnemental 4e édition ou une Lettre de Revue de l'exploitation agricole sont joints à la présente demande.
 - Oui
 - Non, je suis un nouveau candidat et je terminerai mon PAE avant le 15 décembre 2023
- Toutes les mesures raisonnablement possibles seront prises pendant la construction pour éviter la dissémination de contaminants présentant un risque pour les ressources d'eaux superficielles et souterraines.
 - Oui
 - Non, parce que : _____
- Un **croquis détaillé du site** de l'exploitation agricole qui comprend l'emplacement précis et les dimensions précises du projet est joint à la présente demande. **Nota** : utilisez [Google Maps](#) ou [AgMaps](#) pour le croquis; les croquis dessinés à la main ne sont pas admissibles.
 - Oui (obligatoire)
- Le candidat a lu et suivra les lignes directrices de construction générale et d'atténuation publiées pour cette PGO sur le site Web de l'AASRO (<https://www.ontariosoilcrop.org/fr/parteneriat-relatif-aux-especes-en-peril-presentes-sur-les-terres-agricoles/>).
 - Oui
 - Non, parce que : _____
- Le candidat obtiendra des organismes compétents toutes les autorisations écrites et les permis requis pour le projet avant les travaux de construction (le cas échéant) et fournira des copies sur demande.
 - Oui
 - Non, parce que : _____

ÉTAPE 7 – DÉCLARATION ET SIGNATURES

En soumettant la présente demande, le signataire autorisé de l'entreprise certifiée à l'Association pour l'amélioration des sols et des récoltes de l'Ontario (AASRO) que l'information contenue dans cette demande et dans les pièces justificatives est vraie et complète à tous points de vue.

J'ai lu et compris les modalités et conditions du programme figurant à la page 5 du formulaire de demande du PEPTA et j'accepte de m'y conformer. Je reconnais que le projet approuvé dans le cadre du PEPTA servira uniquement les fins prévues et que son intégrité sera maintenue adéquatement pour la durée précisée dans l'entente de conservation.

J'accepte que le gouvernement du Canada ait accès sans restriction aux renseignements se rapportant au projet et aux renseignements à l'appui du projet recueillis par l'AASRO et qu'il puisse divulguer les renseignements fournis sur le formulaire de demande du PEPTA à ses agents afin d'établir l'admissibilité et la conformité en vertu du PEPTA, de veiller à ce que mes actions soient reconnues et adéquatement attribuées dans le matériel promotionnel et les diffusions publiques et de réaliser des calculs statistiques et des analyses générales relativement aux espèces en péril. Je reconnais que l'AASRO et le gouvernement du Canada peuvent demander à l'exploitation agricole de permettre des activités de suivi, de déclaration et de promotion liées au projet soutenu par le PEPTA dans les années à venir et de participer à celles-ci.

Je comprends que l'AASRO pourrait géoréférencer l'emplacement du projet à des fins de communication d'information et que l'emplacement pourrait être divulgué aux partenaires de financement.

J'ai lu et j'accepte les conditions générales décrites ci-dessus et je confirme que je suis un signataire autorisé pour l'entreprise agricole réclamant cette aide financière à frais partagés; je comprends que cocher cette case et entrer mon nom ci-dessous agit comme ma signature électronique légale.

Nom du signataire autorisé de l'exploitation agricole : _____
(en lettres moulées)

Signature : _____ Date : _____

**Veillez envoyer votre demande par courriel à SARPAL@ontariosoilcrop.org ou par la poste à l'Association pour l'amélioration des sols et des récoltes de l'Ontario
1-367 chemin Woodlawn Ouest, Guelph (Ontario), N1G 4Y2.**

Modalités et conditions

1. Je/nous déclarons, garantissons et reconnaissons que toute l'information fournie pour appuyer la présente demande d'aide financière, y compris l'information relative à toute exigence d'admissibilité, est vraie et complète.
2. Je/nous reconnaissons que le Partenariat relatif aux espèces en péril présentes sur les terres agricoles (PEPTA) (ci-après « le Programme ») est un programme de partage des coûts volontaire conçu pour aider les agriculteurs de l'Ontario à mettre en œuvre des pratiques de gestion optimales jouant un rôle clé dans la préservation de la santé et la diversité de l'environnement. Bien que tous les efforts aient été faits pour veiller à l'exactitude et à l'exhaustivité de l'information sur le Programme fournie aux participants, y compris dans le matériel imprimé ou électronique, les commentaires des employés ou des agents de l'Association pour l'amélioration des sols et des récoltes de l'Ontario (AASRO) présentés en association ou en lien avec cette information ne doivent pas être considérés comme fiables et définitifs en ce qui concerne les lois, les techniques, les moyens ou les méthodes auxquels les participants doivent se référer. Je/nous reconnaissons qu'il nous a été conseillé de requérir l'avis d'experts techniques et professionnels qui connaissent bien la législation, les techniques, les moyens et les méthodes applicables et de nous y fier, car les détails de ma/notre situation peuvent différer de ceux décrits dans le Programme.
3. Si le projet est approuvé dans le cadre du Programme, je/nous acceptons que le paiement dépende du fait qu'Environnement et Changement climatique Canada (ECCC) reçoive tous les crédits nécessaires du gouvernement du Canada et de ma/notre conformité à toutes les exigences du programme (dont je/nous accusons réception) ainsi qu'aux présentes modalités et conditions.
4. Si le projet est approuvé dans le cadre du Programme, je/nous acceptons d'être l'unique responsable du respect de toutes les exigences techniques, structurelles et juridiques pour le projet, ce qui inclut la conformité avec les lois ou règlements fédéraux et provinciaux, les règlements municipaux et tous les arrêtés, règles ou règlements liés à ce projet.
5. Si le projet est approuvé dans le cadre du Programme, je/nous convenons qu'ECCC, ses représentants autorisés ou un vérificateur indépendant peuvent, sur préavis et pendant les heures normales d'ouverture, venir sur les lieux du projet aux fins d'inspection et de vérification. Je/nous acceptons en outre que ce droit survive à l'achèvement du projet pendant sept (7) ans.
6. Si le projet est approuvé dans le cadre du Programme, je/nous comprenons qu'aucun député de la Chambre des communes ou membre du Sénat ne tirera un avantage financier ou un avantage direct de l'aide financière fournie en vertu des présentes, le cas échéant, qui contreviendrait à la Loi sur le Parlement du Canada.
7. Si le projet est approuvé dans le cadre du Programme, je/nous déclarons et garantissons qu'aucun ancien titulaire d'une charge publique fédérale ou provinciale ou fonctionnaire fédéral ou provincial qui ne se conforme pas au Code régissant la conduite des titulaires de charge publique en ce qui concerne les conflits d'intérêts et l'après-mandat ou au Code régissant les conflits d'intérêts et l'après-mandat de la fonction publique ne tirera un avantage financier ou un avantage direct de l'aide financière fournie en vertu des présentes, le cas échéant.
8. Si le projet est approuvé dans le cadre du Programme, je/nous déclarons et garantissons que cette demande d'aide financière indique toutes les sources d'aide financière proposées, y compris les sources et montants provenant des gouvernements fédéral ou provincial ou des municipalités, des groupes de conservation, de particuliers ou d'autres organisations, avec les contributions en nature, et que nous continuerons de le faire pendant toute la durée du projet. Je/nous déclarons que le total des fonds provenant de sources gouvernementales fédérales, provinciales ou municipales, de groupes de conservation, de personnes privées ou d'autres organisations, y compris les contributions en nature, reçues ou à recevoir, le cas échéant, ne dépasse pas ou ne dépassera pas 100 % des coûts admissibles déterminés par l'AASRO, et qu'aucune aide financière ne sera obtenue pour le projet dans le cadre d'une autre initiative mise en œuvre par l'entremise de l'AASRO.
9. Si le projet est approuvé dans le cadre du Programme, je/nous déclarons, garantissons et reconnaissons que toute information fournie à l'AASRO pour appuyer cette demande d'aide financière (y compris l'information relative aux exigences d'admissibilité) continuera d'être vraie et complète à tous points de vue et pendant toute la durée du projet. Je/nous aviserons donc l'AASRO de tout changement modifiant cette information.
10. Si le projet est approuvé dans le cadre du Programme, je/nous convenons que ni le Canada ni l'AASRO, ni aucun de leurs administrateurs, dirigeants, agents, employés, membres, agents de tiers ou représentants respectifs ne pourront être tenus responsables d'un dommage ou d'une perte de quelque nature que ce soit au détriment du requérant, y compris, mais sans s'y limiter, les dommages ou pertes découlant de tout conseil, opinion, représentation, garantie ou transmission d'informations dans le cadre du Programme ou du projet, sans limitation, que les actes ou omissions soient le fruit de négligences ou non.
11. Si le projet est approuvé dans le cadre du Programme, je/nous convenons par les présentes d'indemniser et de tenir à couvert Sa Majesté la Reine du chef du Canada ainsi que ses ministres, administrateurs, dirigeants, agents, mandataires, personnes nommées, employés, mandataires ou entrepreneurs de toute responsabilité et des pertes, coûts, dommages et dépenses (y compris les frais juridiques et les honoraires d'experts et de consultants), causes d'action, actions, réclamations, demandes, poursuites ou autres procédures, quelle que soit la personne qui les intente, soutient, encourt, engage, intente ou poursuit, de quelque manière que ce soit, à cause du projet ou relativement à celui-ci (cumulativement, les « réclamations »). Je/nous acceptons en outre que l'indemnité survive à l'achèvement du projet pour une période de sept (7) ans.
12. Si le projet est approuvé dans le cadre du Programme, je/nous acceptons d'acquiescer et de maintenir en vigueur toutes les assurances nécessaires et appropriées pour le projet, y compris, mais sans s'y limiter, l'assurance responsabilité civile générale commerciale qui doit être en place pour faire face aux réclamations pouvant découler du projet. Je/nous acceptons que je/nous ne sommes pas couverts par le programme d'assurance du gouvernement du Canada et qu'aucune protection ne sera accordée par le gouvernement pour toute réclamation pouvant découler du projet.
13. Si le projet est approuvé dans le cadre du Programme, je/nous comprenons et acceptons que ce qui suit constitue un cas de défaut : i) défaut de réaliser le projet; ii) défaut d'utiliser les fonds fournis aux fins du projet; iii) le cas échéant, défaut de fournir des rapports conformément aux délais et au contenu spécifiés par l'AASRO; iv) changement de la nature de mes/nos opérations ou de mon/notre statut juridique de sorte que je/nous ne sommes plus admissibles au Programme; v) cessation ou suspension des opérations; vi) déclarations ou représentations fausses ou trompeuses faites à l'AASRO; vii) cession, proposition, compromis ou arrangement au profit de créanciers, pétition en faillite ou dépôt de bilan ou nomination d'un séquestre; viii) défaut de se conformer à toutes les exigences du Programme ou aux présentes modalités et conditions. Je/nous comprenons et acceptons qu'en cas de défaut, l'AASRO a le droit de mettre fin à l'aide financière associée à ma/notre demande et de prendre tout recours légal jugé approprié. Je/nous comprenons également que toute fausse déclaration factuelle ou violation des conditions du Programme entraînera la cessation des

prestations, qu'une responsabilité civile peut survenir et que l'AASRO peut demander le remboursement de toute somme d'argent qui aura été payée dans le cadre du Programme. Je/nous acceptons de me/nous conformer immédiatement à toute mesure corrective, y compris toute demande de restitution de fonds. Je/nous acceptons également que toute somme due en cas de défaut soit réputée être une dette envers le gouvernement du Canada.

14. Si le projet est approuvé dans le cadre du Programme, je/nous comprenons et acceptons que le projet proposé doit, à terme, être achevé et opérationnel, qu'une inspection finale du projet sera effectuée et que le formulaire de remboursement dûment rempli et l'entente de conservation signée doivent être soumis à l'AASRO à Guelph au plus tard le 15 décembre 2023. Je/nous comprenons que l'AASRO peut effectuer une inspection finale sur la propriété. En plus des cas de défaut et des mesures correctives ci-dessus, je/nous acceptons que le défaut de le faire rendra l'approbation du projet nulle et non avenue, et que je/nous ne serons admissibles à l'aide financière pour aucune partie du projet.
15. Si le projet est approuvé dans le cadre du Programme, je/nous comprenons et acceptons que tout avis concernant le présent formulaire de demande sera transmis de manière suffisante par courriel à l'adresse électronique indiquée dans ce formulaire.
16. Si le projet est approuvé dans le cadre du Programme, je/nous comprenons et acceptons que toutes les modifications de ces modalités et conditions seront apportées par écrit et exécutées par les deux parties.
17. Je/nous comprenons que les autres renseignements que je/nous fournissons dans ce formulaire et ses documents d'appui peuvent être utilisés à des fins de vérification, de promotion, de suivi des progrès environnementaux, de modélisation des actions liées à l'agriculture réalisées en mettant en œuvre des projets volontaires d'amélioration de l'environnement aidés financièrement par le Programme, ou encore de communication.
18. Je/nous comprenons que le(s) formulaire(s) de demande et les documents d'appui fournis à l'AASRO peuvent être divulgués en vertu de la Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée (Ontario) ou de la Loi sur l'accès à l'information (Canada), d'une ordonnance de cour ou de tribunal ou d'une procédure judiciaire.
19. Avis concernant la collecte de renseignements personnels : La plupart des renseignements recueillis dans cette demande sont liés à votre entreprise. Toutefois, les documents d'appui, comme le certificat de numéro d'identification de l'exploitation ou la confirmation d'exemption de numéro d'enregistrement d'entreprise agricole pour des raisons religieuses, peuvent contenir des renseignements personnels sur des personnes identifiables. La collecte de renseignements personnels dans les justificatifs est nécessaire à l'administration du Programme. Ces renseignements seront utilisés pour administrer, évaluer, vérifier et appliquer ces modalités et conditions.
20. Si le projet est approuvé dans le cadre du Programme, je/nous comprenons qu'une visite de suivi de l'agent responsable de l'aide financière pourrait avoir lieu et que des renseignements seront transmis à l'agent au sujet du projet.
21. Si le projet est approuvé dans le cadre du Programme, je/nous comprenons que je/nous devons signer une entente de conservation avec ECCC avant que l'aide financière soit débloquée, en vertu de laquelle nous acceptons de maintenir les activités soutenues financièrement pour la durée précisée dans l'entente.